

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Ozone  $O_3$  - Type: Estival

Communiqué du: 21/06/2026 à 10:41

Surveillance et prévision  
de la qualité de l'air

[www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)

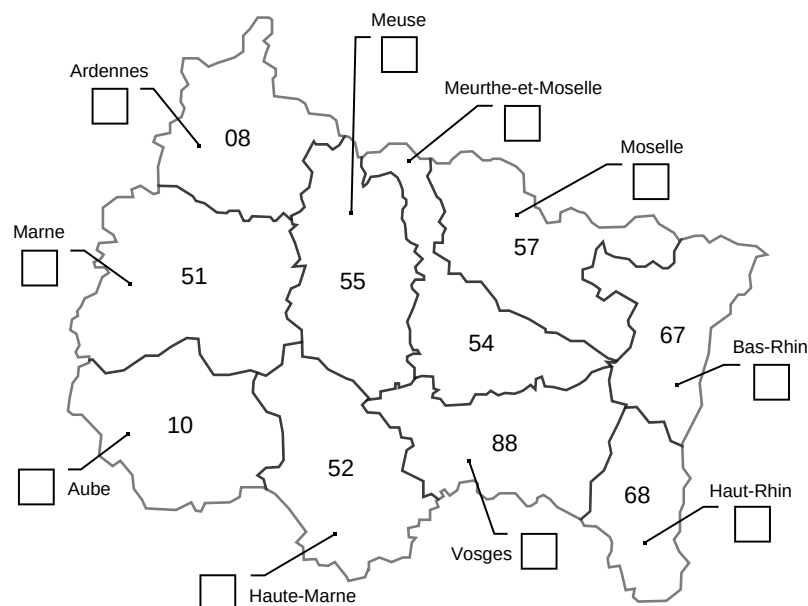


Procédures  
et  
mesures d'urgence

Selon arrêté  
inter préfectoral  
du 24 mai 2017

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)

Pour le dimanche 21 juin 2026



Procédures préfectorales

Aucune

Information et recommandations

Alerte et niveau d'alerte:

1  
2  
3

1er jour de procédure d'alerte

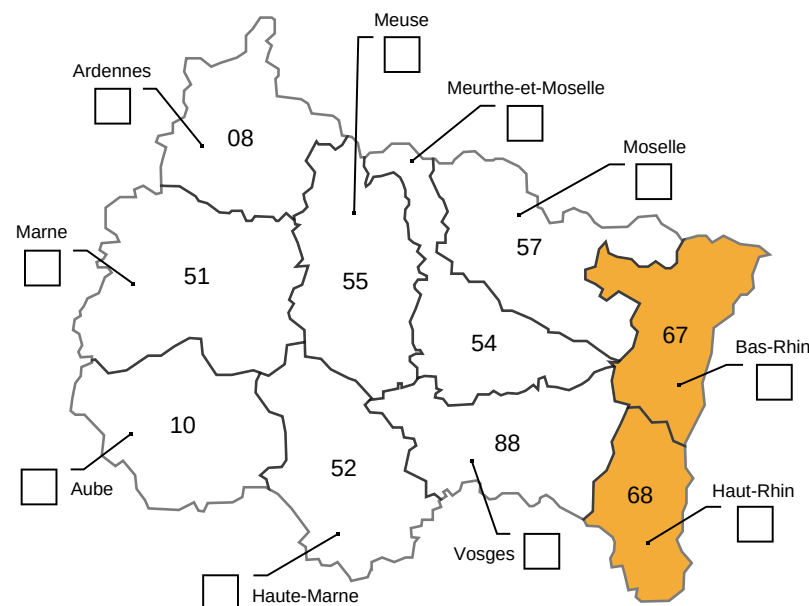
2ème et 3ème jour de procédure d'alerte

à partir du 4ème jour de procédure d'alerte

Levée de procédure

Procédure passée

Pour le lundi 22 juin 2026



## Description épisode

Dans le contexte de fort ensoleillement et de fortes températures, les niveaux d'ozone sont élevés ce 21 juin sur l'Alsace et devraient encore augmenter ce lundi 22 juin et dépasser les seuils réglementaires. La procédure d'information et de recommandation à la population est, par conséquent, déclenchée sur les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour le lundi 22 juin. Cet épisode de pollution de type « Estival » lié à l'ozone, d'origine secondaire, formé notamment à partir de composés organiques volatils (COV) et d'oxydes d'azote, provient de la combinaison d'activités humaines (trafic routier, industries, résidentiel,...) et d'un fort rayonnement solaire associé à des températures élevées.

## Evolution et tendance

Le maintien de conditions météorologiques chaudes et ensoleillées devraient engendrer un maintien voir une augmentation des niveaux d'ozone sur le Grand Est. Les niveaux resteront donc élevés sur la région et des dépassements sont également prévus pour la journée de mardi entrainant un probable maintien de procédures d'information et recommandation. D'après météo France, ces conditions météorologiques devraient se maintenir jusqu'à vendredi

Effets sanitaires

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

## Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Ozone  $O_3$  - Type: Estival

Communiqué du: 21/06/2026 à 10:41

## Messages sanitaires à destination des populations vulnérables, des populations sensibles et de la population générale

### Pour les départements en procédure d'information et de recommandations ou en procédure d'alerte

#### Population cible

##### Populations vulnérables

Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

##### Populations sensibles

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

##### Population générale

#### Messages

##### Dans tous les cas :

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

##### En cas d'épisode de pollution à l'ozone :

- Evitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (1) (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.

(1) : activités qui obligent à respirer par la bouche

##### Dans tous les cas :

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

##### En cas d'épisode de pollution à l'ozone :

- Les activités physiques et sportives intenses (1) (dont les compétitions) à l'intérieur peuvent être maintenues.

(1) : activités qui obligent à respirer par la bouche



Surveillance et prévision  
de la qualité de l'air

[www.atmo-grandest.eu](http://www.atmo-grandest.eu)



Procédures  
et  
mesures d'urgence

Selon arrêté  
inter préfectoral  
du 24 mai 2017

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)



Effets sanitaires

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

# Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

## Avec procédure(s) préfectorale(s)

Polluant: Ozone O<sub>3</sub> - Type: Estival

Communiqué du: 21/06/2026 à 10:41

### Recommandations comportementales des préfets pour l'ozone

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Industrie     | Pour les activités de production :<br>Soyez vigilant sur l'état de vos installations de combustion et sur le bon fonctionnement des dispositifs anti-pollution.<br>Reportez si possible les opérations qui pourraient être à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes inhabituelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Transport     | Évitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en commun et au covoiturage. Hormis pour les personnes les plus sensibles à la pollution, l'usage du vélo ou la marche à pied ne sont pas déconseillés.<br>Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours au télétravail est également recommandé.<br>Sur la route, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse. Il est conseillé sur les tronçons limités à plus de 70km/h d'abaisser de 20km/h sa vitesse sans descendre en dessous de 70km/h. |
| Collectivités | Les collectivités relaient les messages et recommandations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

Les recommandations précédentes peuvent être renforcées ou rendues obligatoires par la préfecture de département en cas de procédure d'alerte.

### Pour les départements en procédure d'alerte

Les mesures d'urgence sont annoncées par les Préfets des départements concernés.